MONTERFIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260312-202621-DE

SEANCE DU 12 MARS 2026

Date de convocation :		5 MARS 2026
Date d'affichage :		6 MARS 2026
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		**15**
PRESENTS :		**14**
VOTANTS :		**15**

L'an deux mille vingt-six, le douze Mars à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :
MM DUAULT Michel - GLAIS Marie-Thérèse – LECHEVALIER Casimir - NOGUES Sandrine, Adjoints
MM BARAZER Nona - BLOT Anthony - ELIE Laëtitia – HERVAULT Olivier – JAMIN Sandrine – PILLET Frédéric – QUIGNON Olivier – RATTINA Sandra - RUBIN Sylvie - THOMAS Aurélie
formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :
M THOMAS Yvonnick a donné pouvoir à M DUAULT Michel

Secrétaire de séance : M QUIGNON Olivier

DELIBERATION N° :	2026-21

OBJET DE LA DELIBERATION :
Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps non complet

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes : Agent de gestion comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps non complet à hauteur de 7 heures hebdomadaires (soit 7/35éme d'un temps plein), à partir du 24 Mars 2026, afin d'assurer les fonctions d'agent de gestion comptable, relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260312-202621-DE

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant et de procéder au recrutement.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

A MONTERFIL, le 13 Mars 2026

MAIRIE DE MONTERFIL
et Vilaine)

Le Maire,

Michel DUAULT